



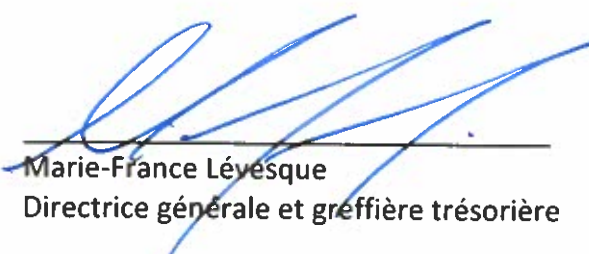
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Règlement 345-2024 modifiant le règlement numéro 340-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 647 706 \$ pour prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc – rue Boule de Neige, Cristaux, Flocon et Veilleux.

Avis de motion est donné par madame Carmen Fournier, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 345-2024 sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 mai 2024 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, de Sainte-Èrène. Le règlement prévoit la modification du règlement numéro 340-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 647 706 \$ pour prolongement des réseaux sanitaire et réfection de l'aqueduc – rue Boule de Neige, Cristaux, Flocon et Veilleux.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 30 AVRIL 2024



Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière